

DECISION DU PRESIDENT
N°2025-169

Attributions des subventions 2025 (≤ à 1 000 €)
aux Associations d'Assistantes Maternelles

La Présidente de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'avis de la commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » du 19 mars 2025,

CONSIDERANT que ces subventions sont inférieures ou égales à 1 000 €,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions forfaitaires suivantes dans le domaine de la Petite enfance - Enfance -Jeunesse, :

▪ Les Paz'Pousses (association d'Assistantes Maternelles Ste Pazanne)	200,00 €
▪ Paroles d'Ass Mat (association d'Assistantes Maternelles Ste Pazanne)	200,00 €
▪ Les P'tits Retz (association d'Assistantes Maternelles Ste Pazanne)	200,00 €
▪ O comme 3 pommes (association d'Assistantes Maternelles Sainte-Pazanne)	200,00 €
▪ Les P'tits Chats-Léons (association d'Assistantes Maternelles St Hilaire de Chaleons)	200,00 €
▪ L'Escale des bambins (association d'Assistantes Maternelles La Plaine sur Mer)	200,00 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 02 avril 2025

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250402-9-AU

Réception par le Sous-Préfet : 02-04-2025

Acte mis en ligne le 3-04-2025

Publication le : 02-04-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND